



La PCH

La Prestation de Compensation du Handicap Enfant

Qu'est-ce que la PCH ?

La **PCH** est la Prestation de Compensation du Handicap.

La **PCH** aide les personnes handicapées selon leurs besoins.

La **PCH** peut payer :



› une aide humaine,

Une aide humaine est une personne qui vient vous aider dans votre vie quotidienne.



› une aide technique,

Une aide technique est du matériel ou des équipements qui vous aide dans votre vie.



› une aide pour le logement,

C'est une aide en cas de déménagement ou pour aménager votre logement.



› une aide pour le transport,

Cette aide vous sert à vous déplacer.



› une aide animalière,

C'est une aide pour les personnes malvoyantes.

Qui peut avoir la PCH ?

Vous pouvez avoir la PCH :

- › si vous avez le droit à l'**AEEH**,

L'**AEEH** est l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé.

- › si votre enfant a des difficultés à cause de son handicap
- › si votre enfant n'arrive pas à faire les activités de la vie quotidienne.

Comment demander la PCH ?

Pour faire une demande de PCH vous pouvez :

- › prendre un dossier à remplir à la Maison de la Métropole,
- › prendre un dossier à la MDMPH
- › ou aller sur le site internet www.grandlyon.com/mdmph

Déposez ensuite votre dossier à la Maison de la Métropole ou à la MDMPH.

Vous pouvez aussi l'envoyer par la poste à la MDMPH.

Une équipe de professionnels va travailler sur votre dossier.

C'est la **CDAPH** qui prend une décision pour votre dossier.

La CDAPH est la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Cette commission se réunit à la MDMPH.

La MDMPH est la Maison Départementale-Métropolitaine des Personnes Handicapées.

À savoir

Vous pouvez avoir la PCH :

- › si votre enfant vit à la maison,
- › ou si votre enfant est en établissement.

Si une famille fait une demande d'AEEH et de PCH, elle aura l'aide la plus intéressante des deux.

Les Maisons de la Métropole et la MDMPH sont à votre écoute pour toute question.

Une puéricultrice de PMI est présente pour vous accompagner.

Une puéricultrice est une infirmière spécialisée dans la petite enfance.
La PMI est la Protection Maternelle et Infantile.



Métropole de Lyon
CS 33569-69505 Lyon cedex 03



Trouvez l'adresse et le numéro de téléphone de votre Maison de la Métropole sur le site www.grandlyon.com/mdm



Maison Départementale-Métropolitaine des Personnes Handicapées
8 rue Jonas Salk, 69007 Lyon
04 26 83 86 86
handicap@grandlyon.com
www.grandlyon.com/mdmph



© Logo européen facile à lire : Inclusion Europe
Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu

Création : Métropole de Lyon - Photo : AdobeStock ©



Ce document est écrit en FALC.
FALC veut dire Facile À Lire et à Comprendre.
Ce document a été transcrit et validé en novembre 2020
par l'atelier FALC de l'Esat la Courbaisse (Adapei 69).

CC202011T03